# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

NOMBRE DE: -membres en exercice 13

-présents 10

-votants 11

L'an deux mil vingt, le 9 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 2 mars 2020.

Étaient Présents: Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Jérôme GUICHARD, Alain GEOFFROY, Mesdames Agnès KLINGELSCHMITT, Delphine LALIN, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

**Étaient absents** : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Madame Sylvie HENNE, Monsieur Serge MARCHAL

Monsieur Hervé VOIDFY a été élu secrétaire de séance.

# 20200309/001 - Don d'une parcelle à la commune

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de la parcelle cadastrée commune d'Eulmont, section ZC, numéro 110, lieu-dit Saint Almé (454 m2) ont pris contact avec la commune afin de faire don gracieusement de cette parcelle à la commune.

Dans le courrier d'offre de don, il est indiqué que les indivis prendraient à leur charge les frais des actes administratifs en rapport avec ce don.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à accomplir les formalités nécessaires afin de régulariser ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires afin de régulariser le don de la parcelle ZC 110 à la commune.

### 20200309/002 - Compte administratif 2019

Le conseil municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Claude THOMAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2018		177 614,31 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2019	577 652,46 €	692 886,92 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2019		292 848,77 €
Investissement - Résultat reporté 2018		13 852,01 €
Investissement - Opérations réelles 2019	206 926,79 €	225 936,32 €
Investissement - Résultat excédentaire 2019		32 861,54 €
Ensemble - Résultats reportés 2018		191 466,32 €
Ensemble - Opérations réelles 2019	784 579,25 €	918 823,24 €
Ensemble - Total	784 579,25 €	1 110 289,56 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2019		325 710,31 €

#### Résultat de clôture au 31/12/2019

+ 325 710.31 €

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, Madame Danièle CAQUARD prend la présidence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

## 20200309/003 - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.